

Joseph Gaudin
"Taude"
53290 GREZ EN BOUERE

LETTRE OUVERTE

Grez en Bouère, le 14 octobre 2013

Objet : APROCHIM

Monsieur le Préfet,

Dans le dossier Aprochim, alors que madame la préfète Corinne Orzechowski avait précisé qu'il n'y aurait pas un deuxième vote du Coderst, et qu'en cas de nouveau dépassement, elle suspendrait l'activité de l'entreprise ; bien que vous lui ayez succédé, si vous avez décidé de vous contenter d'informer les membres du Coderst lors de sa réunion prochaine du 17 octobre, pour ce qui est du reste, malgré un énième dépassement des normes et donc une nouvelle pollution, vous avez clairement fait le choix de laisser l'entreprise continuer ses dégâts, en décidant de ne pas aller à l'encontre du souhait des élus.

Tandis que, de leur côté, les élus locaux les grézillons en tête, osent affirmer sur le terrain, que si nous en sommes là aujourd'hui, c'est à cause de la mauvaise gestion du dossier par l'Etat, la préfecture mayennaise en particulier, alors que ces mêmes élus sont membres de la commission de surveillance et d'information d'Aprochim.

Quant à la Chambre d'Agriculture de la Mayenne (membre du Coderst) qui a touché une subvention de 380 450 Euros du Conseil Général en 2013, celle-ci a décidé de faire le même choix que celui de son généreux donateur, et donc voté le 18 avril dernier contre l'arrêté de suspension proposé par madame la préfète, préférant ainsi l'industriel aux agriculteurs. Le 1^{er} octobre 2013, dans une motion votée à l'unanimité, la même chambre d'agriculture a demandé aux pouvoirs publics de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire juguler la pollution entre autres, alors que, devant les membres du Coderst, l'exploitant a reconnu ne pas maîtriser totalement son processus industriel.

Le festival des faux culs s'annonce grandiose. Chacun peut prétendre obtenir la palme d'or, qu'il s'agisse des élus, des représentants de l'Etat, ou de ceux de la chambre d'agriculture.

Tout ceci pourrait prêter à sourire, s'il n'y avait pas derrière un véritable problème sanitaire humain. A commencer par les salariés de l'entreprise, dont nombre d'entre eux sont suivis par un cancérologue. Et lorsqu'un salarié qui a été soigné pour un cancer revient dans l'entreprise, il est immédiatement promu chef d'équipe. Le prix du silence ? Comme le dit si bien l'ex-directeur-adjoint d'Aprochim, monsieur Etienne Tullier, "Quand on n'a pas de qualification professionnelle et qu'on a un salaire d'agent de maîtrise, on sait pourquoi on est là".

Et si, devant les juges d'Angers, lors de l'audience du 14 octobre dernier, l'avocat d'Aprochim précise que "la santé des salariés de l'entreprise est examinée à la loupe", c'est tout simplement parce qu'en 2007 les analyses de sang de salariés avait révélé des concentrations en PCB DL, en dioxines et furanes 21 à 122 fois supérieures à celles observées dans la population générale française. Les 8

salariés prélevés étant manifestement “tous fortement contaminés” comme le précise le Dr Garnier de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, dans son courrier adressé le 1^{er} septembre 2008 au Dr Chisacof de la médecine du travail mayennaise.

Cependant, s'il s'agit là de salariés qui ont fait le choix du salaire au détriment de leur santé, les riverains et les consommateurs proches ou éloignés, eux, n'ont rien choisi du tout.

Quand les résultats de la campagne de prélèvements sanguins menée par l'ARS début 2012, montrent clairement que sur un faible échantillon d'une vingtaine de personnes, un tiers de celles-ci sont au dessus de ce qu'ont 95% des français, et que 2 d'entre elles sont même au dessus des “valeurs critiques d'imprégnation”. L'existence d'une contamination élevée autour d'Aprochim est donc indiscutable. Tout ceci aurait normalement dû entraîner une seconde campagne de prélèvements ciblée. Il n'en a rien été. Pire, les personnes, pardon, la totalité des membres de ces familles, par un comportement alimentaire similaire, ont été abandonnées à leur triste sort.

Et, contrairement à ce que voudraient faire croire les autorités, le problème de santé généré par les émissions d'Aprochim n'est surtout pas cantonné aux seuls abords immédiats de l'entreprise. En effet, le lait contaminé des fermes environnantes est toujours collecté par les 3 laiteries du secteur. Le taux de contamination est certes faible, les normes étant respectées, et de plus le lait est ensuite mélangé. Mais s'arrêter à cela relève de la malhonnêteté, puisque non biodégradables les PCB sont bioaccumulables, dans les graisses de l'organisme humain en particulier.

Pire, les PCB sont des perturbateurs endocriniens, pour lesquels la dose absorbée n'implique pas nécessairement un effet proportionnel. Car, pour le Bisphénol A, autre perturbateur endocrinien, la revue *Endocrine Review* a ainsi recensé plus de 800 études montrant de tels effets baroques. Par ailleurs, plus de 250 études ont montré qu'il y avait des problèmes, tout en étant en dessous de la NOAEL (niveau sans effets délétères observés). Pire encore, l'EFSA (autorité européenne de sécurité alimentaire) a divisé la noael par 1000, pour fixer la dose journalière admissible, et malgré cette énorme précaution, plus d'une centaine d'études ont montré des effets au dessous de cette DJA. Alors au lieu de diviser par 10 000 environ la dose réputée sûre établie par l'EFSA, l'Europe a dit STOP, plus de Bisphénol A dans les emballages destinés à l'alimentation des nourrissons à compter du 1^{er} janvier 2013, même chose pour le reste de la population à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour faire des économies de matière et donc baisser les coûts de production, les nanotechnologies jouent avec les milliardièmes, échelle qui permet malheureusement le franchissement de la barrière cellulaire. il ne faut donc s'étonner de rien au niveau des conséquences sur la santé. Ainsi, quand pour minimiser sa pollution, l'industriel parle de milliardièmes seulement... il démontre qu'il n'a manifestement rien compris.

Etant bioaccumulable, le PCB est donc pire que le BPA, puisqu'il peut jouer sur les 2 tableaux, à faible dose d'abord, puis à forte dose ensuite par le biais du stockage dans l'organisme. Dans son courrier de 2008, le Dr Garnier de l'APHP, rappelait ceci : “Les dioxines, les furanes et les PCB DL sont des agents chimiques très dangereux. Ils peuvent être à l'origine de diverses atteintes cutanées et muqueuses, d'altérations de la fonction hépatique, de troubles du métabolisme des porphyrines, de dyslipidémie, d'un excès de risque de maladies cardiovasculaires, de troubles mentaux organiques,

de neuropathie périphérique, de diabète, d'altération de la fonction thyroïdienne, d'effets immunotoxiques, d'effets sur la reproduction (altération de la fertilité, effets foetotoxiques, diminution du sexe ratio (M/F), malformations). Ils sont considérés comme des cancérogènes certains pour l'homme, avec des effets sans seuil." Voila pourquoi lors de la manifestation du 20 octobre, je me devrai d'inciter les personnes présentes à limiter leur consommation des produits laitiers en provenance des laiteries Bel, Bongrain (Perreault), ainsi que la laiterie de Bierné, tant que l'activité PCB d'Aprochim n'aura pas cessé, car comme l'a dit Charles Péguy dans l'affaire Dreyfus "Qui ne gueule pas la vérité quand il sait la vérité, se fait le complice des menteurs et des faussaires". Monsieur le Préfet, j'ose espérer que vous n'êtes pas de ceux qui, au contraire, soutiennent ces derniers, me permettant de vous rappeler au passage, les chefs d'inculpation qui renvoient Aprochim et sa maison mère Chimirec en correctionnelle le 21 octobre: 'Elimination de déchets nuisibles sans autorisation préalable', 'Elimination de déchets nuisibles', 'Exploitation sans autorisation d'une installation classée soumise à autorisation', 'Fourniture de renseignements inexacts sur les substances considérées', 'Mise en danger délibéré d'autrui', 'Faux et Usage de faux' ainsi que 'Obstacle à la manifestation de la vérité'.

Avec une augmentation anormale des problèmes thyroïdiens ou et rénaux sur le secteur, vous l'aurez compris, nous sommes bien au-delà du simple principe de précaution. Vous pourrez désormais vous expliquer devant les membres du Coderst, en parfaite connaissance de cause. En attendant, monsieur le Préfet, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Joseph Gaudin

P.S. Quand la société Chimirec s'installe à Bouvesse Quirieu dans le département de l'Isère, c'est près de la cimenterie Vicat qu'elle le fait.

Quand la société Chimirec et son partenaire turc Ekasan créent une joint venture à Ankara, c'est encore avec Vicat que l'entreprise commune est créée.

Quand la société Aprochim, filiale de Chimirec, s'installe à Grez en Bouère, c'est parce que ses habitants sont réputés taiseux et dociles, mais c'est aussi indubitablement parce qu'il y a la cimenterie Lafarge en Mayenne. Etant donné que la société Chimirec (fournisseur de combustible pour la cimenterie de St Pierre la Cour) et sa filiale Aprochim se retrouvent en correctionnelle le 21 octobre, pour avoir entre autres mélangé des huiles contenant des PCB avec des huiles de vidange collectées par la maison mère et que le tout servait de combustible pour les cimenteries, alors que seules les huiles de vidange étaient autorisées pour ce faire, monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir saisir l'ARS, afin que celle-ci vérifie la qualité des légumes produits au voisinage de la cimenterie Lafarge, à St Pierre la Cour comme à Bréal sous Vitré. Avec le souhait que les légumes en question soient dépourvus de PCB DL, et que la cimenterie qui a supprimé ses jardins ouvriers, lesquels étaient installés au pied de l'usine, l'ait fait pour des raisons qui n'ont rien à voir avec tout ceci.

Monsieur Philippe Vignes

Préfet de la Mayenne

46, rue Mazagran

53000 LAVAL

Copie pour information aux membres du Coderst